

Veillez SVP utiliser obligatoirement tout d'abord le mode opératoire : « Vous souhaitez répondre pour votre site ou un 1^{er} site » puis prendre ce mode opératoire à partir du 2^{ème} site

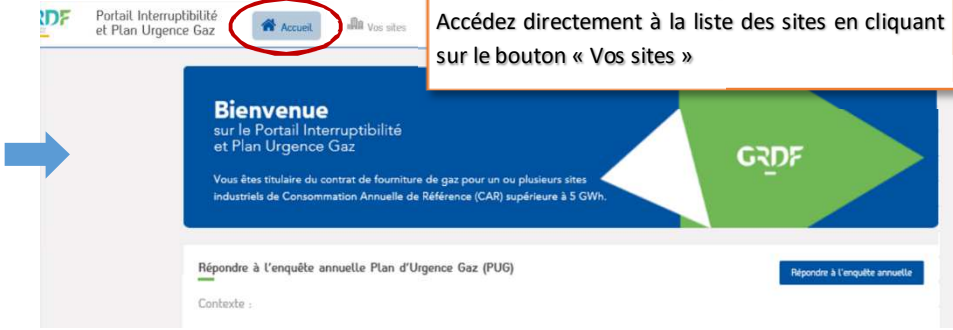
1. Si vous vous étiez déconnecté, veuillez saisir l'adresse suivante sur la barre d'adresse de votre navigateur :
<https://contrat-interruptibilite.grdf.fr/login>
Sinon allez directement à l'Etape N°3



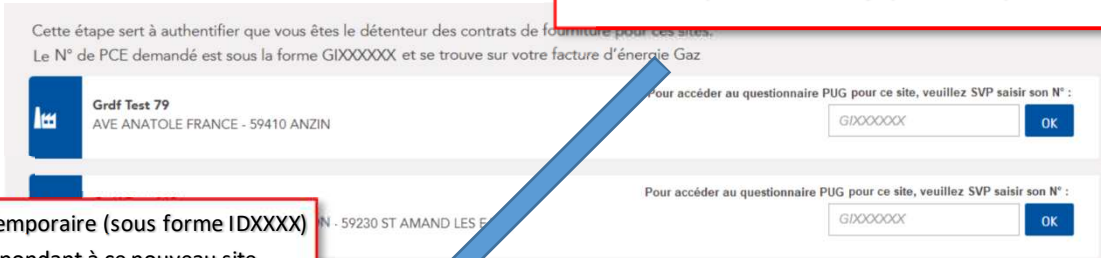
2. Veuillez saisir l'adresse email et le mot de passe utilisés pour le 1^{er} site puis cliquer sur le bouton « Se connecter »



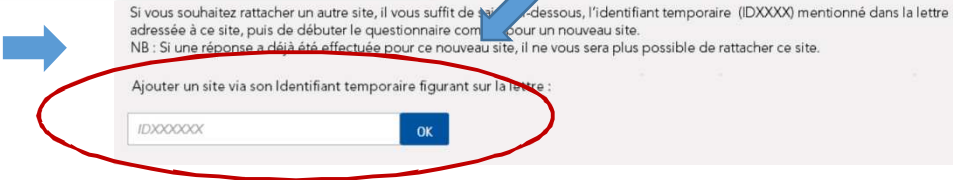
3. Vous êtes sur l'accueil du portail PUG
Accédez directement à la liste des sites en cliquant sur le bouton « Vos sites »



La fonction « Ajout d'un site » se situe en dessous de la liste des sites que vous avez déjà pris en compte.



4. Veuillez saisir l'Identifiant temporaire (sous forme IDXXXX) indiqué dans le courrier correspondant à ce nouveau site



5. Ensuite, le site est automatiquement rajouté dans la liste de vos sites, vous pouvez commencer le questionnaire pour ce nouveau site, et vous reporter si besoin au mode opératoire « Vous souhaitez répondre pour votre site ou un 1^{er} site » – Etape N°9

Attention : Vous pourrez modifier l'ensemble de vos réponses jusqu'au 5 avril 2019
Passé cette date, votre choix sera irrévocable jusqu'au 31 mars 2020.
Vous pouvez joindre l'équipe PUG en envoyant un mail à l'adresse : grdf-interruptibilite@grdf.fr